Communiqué de presse n. 38/2024

Renouvellement générationnel : en Italie, les jeunes entrepreneurs agricoles représentent 7,5 % du total

Les moins de 40 ans sont de plus en plus nombreux en Italie à diriger des exploitations agricoles, soit 7,5 % du total des entreprises. Une part cependant insuffisante pour compenser les départs à la retraite. L’âge moyen des entrepreneurs est aujourd'hui de 63 ans. Une impulsion pour encourager l’entrepreneuriat des jeunes peut venir de la récente loi 36, mais les décrets d'application manquent encore. Un fossé avec le reste de l'Europe.

Les exploitations agricoles italiennes dirigées par des entrepreneurs de moins de 40 ans représentent aujourd'hui 7,5 % du total (1,3 million). Un pourcentage en augmentation, qui ne suffit toutefois pas à rajeunir un secteur où l’âge moyen des agriculteurs est de 63 ans. Ces chiffres - comme cela a été souligné au cours de la conférence sur le thème « Le renouvellement générationnel dans l'agriculture : l'avenir est entre les mains des jeunes », qui s'est déroulée au cours de la deuxième journée d'EIMA International - nous tiennent à l'écart du reste de l'Europe. Si dans notre pays une entreprise sur cinq est dirigée par un jeune de moins de quarante ans, la moyenne européenne est à peine inférieure à une sur trois, ce qui confirme l’urgence de favoriser un renouvellement générationnel en vue également d'une modernisation du secteur. « Nous pouvons posséder la machine agricole la plus innovante au monde, mais quelqu'un doit la conduire : cette personne est un jeune », a déclaré Paola Adami, directrice d'Itasf, Réseau des instituts agricoles sans frontières. Sur plus de 1,3 million d'entreprises agricoles actives en Italie, seules 100 000 sont gérées par des jeunes, enclins à innover et attentifs au thème de la durabilité.

La conférence – à laquelle a participé, entre autres, Enrico Calentini, président de l'association Jeunes entrepreneurs agricoles – a également permis de faire le point sur l'application de la loi 36 de 2024 pour l’entrepreneuriat des jeunes dans l’agriculture, grâce également à la présence, en liaison depuis Rome, de Marco Carloni, président de la commission Agriculture de la Chambre. Selon Carloni, le secteur a aujourd'hui deux priorités : la nécessité de continuer à promouvoir l’innovation technologique dans le secteur primaire et celle de faciliter le renouvellement générationnel. La CIA, Confédération italienne des agriculteurs, à travers les paroles de son président Cristiano Fini, a cependant émis une remarque critique : les décrets d'application de la loi 36, qui prévoit entre autres des contributions directes et des subventions fiscales pour la formation, n'ont pas encore été promulgués. Ces décrets - a-t-il expliqué - sont nécessaires pour mettre en place des ressources d'un montant de 200 millions d'euros, réparties sur plusieurs secteurs.

Bologne, le 7 novembre 2024